

Jean Ziegler

**LESBOS,  
LA HONTE  
DE L'EUROPE**

Seuil

**Jean Ziegler, Lesbos, la honte de l'Europe, Seuil, 2020, 132 p.**

Jean Ziegler, comme vice-président du comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, s'est rendu sur l'île grecque de Lesbos en mai 2019. Il s'agissait d'observer le fonctionnement de ce point d'accueil (« hot spots » ou points chauds) de milliers de réfugiés venus de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, mais aussi du Pakistan ou d'Afrique subsaharienne fuyant la guerre, la torture, la destruction de leur pays en espérant pouvoir vivre paisiblement en Europe. En novembre 2019, le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés estimait alors à 34 500 le nombre de réfugiés présents dans les cinq hot spots de la mer Egée.

L'auteur décrit ce qu'il a pu voir et constater, notamment la façon dont ces demandeurs d'asile sont traités dans le centre d'accueil de Lesbos. Il raconte ses entretiens directs avec les responsables du camp, les militants des organisations humanitaires, mais aussi directement avec les demandeurs d'asile. Ces derniers lui décrivent leurs conditions de vie et d'hébergements dans tous les détails, même les plus inadmissibles. En dehors de quelques beaux exemples de solidarité de certains habitants de l'île de Lesbos à l'égard des immigrés, il constate surtout les violations des principes élémentaires des droits de l'homme.

En effet, il dresse une longue liste de ces violations, à commencer par une forme de négation du droit d'asile par le fait que ces personnes réfugiées sont dans l'incapacité concrète de réellement déposer leur demande. Le droit à l'alimentation n'est pas respecté si on fait référence aux aliments avariés souvent distribués. Il a lui-même essayé d'en consommer pour le constater vraiment. Le droit à la dignité est souvent bafoué lorsqu'il observe les lieux d'hébergement, les « sanitaires » ou les immondices infestés. Les droits de l'enfant ne sont pas respectés alors qu'ils sont très nombreux. Le Haut-commissariat des Nations Unies aux réfugiés, dans un rapport de 2019 l'a dénoncé de manière très claire : « *L'Europe est coupable de manquement à l'égard de ces enfants* ».

Par ce livre, très documenté et argumenté, Jean Ziegler s'indigne de ce traitement inadmissible de ces demandeurs d'asile. Il se comporte en lanceur d'alerte, sans pour autant faire preuve de naïveté. Il analyse avec précision comment l'Europe en est arrivée à cette situation contraire à ses propres valeurs.

La question centrale est surtout celle du contrôle des frontières extérieures de l'Union du fait de la libre circulation, sans contrôle aux frontières intérieures des Etats. Sur cette question, on a le sentiment que le chacun pour soi demeure majeur lorsqu'on voit comment la Grèce et l'Italie ont été largement laissés seuls pour contrôler les arrivées extérieures de migrants ou de demandeurs d'asile.

Même si l'Union s'est dotée de structures de contrôles comme Frontex, Europol ou l'EASO (bureau européen d'appui en matière d'asile), elle ne peut agir qu'en concertation, au moins, avec les autorités du pays concerné, la Grèce en l'occurrence. Le financement d'une aide ciblée pour cet accueil suppose aussi une réelle intégrité des autorités locales. L'auteur n'hésite pas à dénoncer de manière très claire des dysfonctionnements pour les contrats de fourniture alimentaire : « *à cause de l'abyssale corruption de certains militaires grecs* ».

La concentration du traitement de ces demandes d'asile sur le recours aux *hot spots* ne semble pas être le bon moyen de faire respecter les valeurs de droits de l'homme de l'Union européenne. Ces *hot spots* semblent plus se présenter pour Jean Ziegler « *comme une stratégie de dissuasion et de terreur. Il s'agit d'inspirer un effroi tel que les persécutés renonceraient à quitter leur pays* ».

Mais toute nouvelle manière de traiter ces demandes d'asile suppose une réelle solidarité entre les Etats européens par une répartition de la responsabilité. Or certains Etats, comme la Pologne ou la Hongrie, sont totalement fermés à cette perspective. Le respect des droits fondamentaux dont le droit d'asile est pourtant une exigence pour tout Etat membre. Il faudrait donc lier l'attribution, par exemple de dotations provenant du fonds de cohésion européen au respect de ces exigences. On peut constater que cela semble en prendre le chemin à l'occasion des négociations pour la période budgétaire européenne 2021-2027.

Depuis la publication du livre, le camp de Moria à Lesbos a été dévasté par un incendie. Le Haut-commissariat aux réfugiés a construit un camp de remplacement. Il a déclaré qu'il soutenait ce nouveau camp « *comme solution provisoire* », mais a mis en garde contre toute pérennisation d'une installation d'urgence. Il ne faudrait pas que Lesbos demeure la honte de l'Europe. Jean Ziegler a eu raison de s'indigner et de nous alerter.

**Henri Oberdorff**

Professeur émérite de l'Université de Grenoble-Alpes  
Président de l'UPEG,  
le 12 novembre 2020